

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 67 (1987)  
**Heft:** 2

**Rubrik:** L'industrie du textile en France et en Suisse

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le textile français au fil de l'année 1986

**Thierry Noblot,**  
Directeur des Affaires économiques  
de l'Union des Industries Textiles, Paris

Confrontée à un environnement international difficile, l'industrie textile française a connu une année 1986 décevante.

Elle a, en effet, subi le contrecoup de la conjonction de deux facteurs négatifs au plan des échanges extérieurs :

- un développement de nouveau très sensible des importations de produits semi-finis, comme des produits finis, alors qu'au cours des deux années précédentes celles-ci s'étaient stabilisées ;
- un ralentissement de ses ventes sur les débouchés étrangers, la faiblesse persistante du dollar tout au long de l'année s'étant traduite par la fermeture d'un certain nombre de ses marchés d'exportation.

Or, il faut savoir que l'industrie textile française qui, au cours des dernières années a nettement développé ses efforts pour accroître sa part du marché international, exporte désormais 47 % du volume de sa production, tandis que la part du marché national conquise par les fournisseurs étrangers, bien qu'elle se soit stabilisée entre 1982 et 1985, atteignait déjà 55 % l'année passée.

Ainsi, peu favorablement orientée tout au long de l'année 1986, la production textile a enregistré une réduction de 3 % par rapport à son niveau moyen de 1985.

## Variation de la production 1986/1985

Production de fils et fibres chimiques .....	- 4 %
Filature .....	- 4 %
Tissage .....	=
Maille .....	- 4 %
Teintures et Apprêts ..	- 4,5 %

Les entreprises textiles françaises n'en ont pas moins poursuivi en 1986 les efforts d'investissements dans lesquels elles se sont engagées depuis 1981 pour répondre aux défis qui leur sont imposés :

- défi imposé par la concurrence

étrangère sur leur propre marché intérieur,

- défi imposé par l'internationalisation des échanges textiles mondiaux,
- défi de la compétitivité.

Le taux d'investissement par rapport au chiffre d'affaires de l'industrie textile française est passé de moins de 3 % en 1980 à 3,5 % en moyenne sur la période 1981/1986.

Le rythme moyen annuel de croissance des investissements a ainsi atteint au cours des cinq dernières années 18 % dans le secteur textile.

Ces efforts qui permettent une forte croissance de la productivité des entreprises se traduisent par un rythme de réduction des effectifs de 4 % par an. En 1986 s'ajoutent à ces effets ceux de l'évolution peu satisfaisante de l'activité, aussi la diminution des effectifs a-t-elle atteint 5.5.

Face à des perspectives de croissance modérée au plan intérieur et de concurrence toujours très vive au plan international, il est vraisemblable que pour consolider leur position compétitive et développer leur potentiel, les entreprises textiles françaises vont être amenées à se rapprocher. Une telle tendance a déjà été amorcée en 1986, avec un certain nombre de regroupements intervenus dans plusieurs branches textiles (velours, maille, notamment ou entre firmes de secteurs textiles complémentaires).

## L'Accord Multifibre : un renouvellement jugé relativement satisfaisant par l'industrie française

Dans ce contexte caractérisé par la fragilité des échanges extérieurs français de textiles manufacturés dont, en 1986, le taux de couverture n'a atteint que 70 % et son impact sur l'activité des entreprises, il était important que le renouvellement de l'Accord Multifibre intervienne dans des conditions qui permettent une relative protection du marché textile tant français que communautaire, face à des courants d'importations perturbateurs.

## CHIFFRES-CLÉS

Nombres d'entreprise .....	2 400
Nombre d'emplois .....	230 000
Chiffre d'affaires .....	115 milliards de F
Exportations .....	33 milliards de F
Investissements .....	4,5 milliards de F

La Suisse est le 6<sup>e</sup> client textile de la France et son 7<sup>e</sup> fournisseur  
Exportations vers la Suisse 1,4 milliard (- 4 % sur 86/85)  
Importations vers la Suisse 1,3 milliard (+ 8 % sur 86/85)



Les importations en France des pays couverts par la politique commerciale de la C.E.E. représentent, en effet, en tonnes, 80 % des importations d'origine extra-C.E.E. à 12.

S'il n'y avait pas eu de renouvellement de l'A.M.F., ces importations auraient pris au moins 17 % du marché français apparent (production + importations - exportations). Avec l'A.M.F. renouvelé et le maintien de mesures d'auto-limitation à l'égard des Pays du Bassin méditerranéen, ce pourcentage ne devrait pas dépasser 13 % : 4 points de gain relatif du marché textile français représentent en 1990 près de 40 000 tonnes de produits textiles et d'habillement.

### **Promouvoir le textile français comme industrie de pointe**

Même si le coefficient budgétaire textile des ménages est passé de 8,4 % en 1970 à 6 % actuellement, les dépenses textiles des consommateurs français restent le premier poste de leurs dépenses en produits manufacturés et représentent un marché de 172 milliards de Francs.

Aussi, pour renforcer l'image du secteur textile/habillement sur son marché intérieur, a été lancée à l'automne 1986 une importante campagne collective de promotion auprès des « décideurs » (banques, cadres etc.) et du grand public.

« Technologie, Tradition, Talent... Le textile c'est l'affaire de la FRANCE » ;

« Du prêt-à-porter à la conquête de l'espace, impossible n'est pas textile »,

tels sont les thèmes de cette opération de sensibilisation déclinée dans la presse quotidienne, la presse économique, la presse professionnelle textile.

Un clip illustrant la modernité de l'industrie textile française est en outre diffusé dans certaines salles de cinéma.

Parallèlement, des opérations de sensibilisation des consommateurs ou des distributeurs ont été développées au cours de l'année 1986 par différentes branches du secteur textile : linge de maison, industrie lainière, tissus velours.

La profession textile française accentue et affine aussi sa démarche marketing, avec l'organisation de nouveaux salons en 1987.

On sait le retentissement international de la manifestation Première Vision qui constitue deux fois par an à Paris la vitrine mondiale de la création tissus pour habillement.

Cette démarche « marketing appliqué » est reprise par les professionnels français des autres secteurs d'activité textile qui souhaitent renforcer une politique d'adaptation et de valorisation des produits sur des marchés ciblés plus précisément.

C'est ainsi que début janvier 1987, a eu lieu à Paris le premier salon international d'expression française des textiles de la maison, TEX'STYLES, qui

a réuni plus de 150 exposants internationaux et français rigoureusement sélectionnés. De même, les producteurs de vêtements d'enfants créent une nouvelle manifestation « BABY 16 » qui a rassemblé fin janvier 1987 plus d'une centaine de firmes françaises et étrangères constituant l'offre la plus compétitive de l'habillement du bébé au junior.

### **Une première... Une exposition sur le thème « La mode, une industrie de pointe » :**

Organisée avec l'appui des différents organismes professionnels textiles et les apports d'un certain nombre d'entreprises, par la Cité des Sciences et de l'Industrie de la Villette à Paris, cette exposition montre pour la première fois au grand public la réalité économique, industrielle, culturelle et créative de l'ensemble de la filière, du fil à l'article fini, en suivant étape par étape la préparation de la saison d'été 1987.

### **Un impératif pour l'avenir du secteur, la formation professionnelle**

Consciente de l'importance que représentent pour son avenir la formation professionnelle, l'industrie textile française accentue ses actions dans ce domaine, à la fois, auprès des milieux scolaires : 1 000 conférences ont été organisées au cours de l'année scolaire 1986/1987 et auprès des salariés des entreprises textiles, avec la mise en œuvre de programme d'initiation aux nouvelles technologies.

**T.E.F.S. PELTIER JEAN S.A.**

**TRANSIT-EXPRESS  
FRANCO-SUISSE**

AGENCE EN DOUANE ET TRANSPORTS

DOUANE FRANÇAISE



TRANSPORTS INTERNATIONAUX

DOUANE SUISSE

**Services Directs et Personnalisés, tous les jours sur PARIS et LYON dans les deux sens**

**en relations régulières avec Toute la SUISSE via VALLORBE ou LES VERRIERES**

**Z.I. 31-33, rue Arago - B.P. 35**

**25301 PONTARLIER Cedex FRANCE**

Téléphone : 81-46-49-67 + Télécopieur : 81-89-45-46 + Télex : 360 178

Bureaux frontière en FRANCE :

25 LES VERRIERES DE JOUX (Direction Berne - Zurich)  
25 LA FERRIERE-SOUS-JOUGNE (Direction Lausanne - Genève)

Adresses en SUISSE :

C.P. N° 16 CH 2126 LES VERRIERES  
C.P. N° 133 CH 1337 VALLORBE



# L'industrie textile suisse en 1986

## Commerce extérieur et économie

Alexander Hafner,  
Directeur de la Chambre Textile Suisse, Zürich

La baisse du dollar et les importantes variations des prix des matières premières se sont traduites par une aggravation de la concurrence sur le marché. L'industrie textile suisse dont l'activité avait été, en 1986, encore fort satisfaisante dans l'ensemble, s'attend à une année 1987 moins favorable.

Toutefois la situation et les perspectives varient considérablement d'un secteur à l'autre : si les carnets de commandes des filatures de coton sont pleins, l'activité des tissages de coton brut n'est en général pas très florissante, et certaines entreprises, même, ont réduit momentanément les horaires de travail. Les filatures de peigné sont également affectées par une conjoncture négative et, dans les fils pour tricotage main, l'engorgement des stocks commence à peser. En revanche, le reste de l'industrie lainière est, dans l'ensemble, satisfait. On note par ailleurs, un recul de la demande dans le tissage des soieries.

Tant que le Dollar EU restera aussi faible, il ne faut pas s'attendre à ce que la concurrence diminue. Il faut par contre espérer que le redémarrage saisonnier redonne suffisamment d'élan pour que la situation critique dans laquelle se trouvent certains secteurs, puisse être rapidement maîtrisée. Cependant, les efforts que de nombreuses entreprises ont déployés pour accroître leur créativité, leur flexibilité et pour s'assurer un marché aussi vaste que possible, nous permettent de rester optimistes.

### Marché des matières premières

Le prix du coton brut a été soumis à d'importantes fluctuations. Après avoir fléchi jusqu'à l'été, il a recommencé à grimper pour arriver, en fin d'année, à un cours en dollars nettement supérieur à celui de l'année précédente. L'évolution en partie défavorable du Dollar, a

freiné la hausse des prix, ce qui explique que l'indice des prix de gros était, fin décembre 1986, inférieur à celui de l'année précédente.

Le prix des autres matières premières, à l'exception des fibres synthétiques, a également baissé (cf. tab. 1).

### Évolution de la demande dans les différents secteurs

Vu l'évolution divergente de la marche des affaires dans les différents secteurs, le nombre de commandes enregistrées a, lui aussi, varié suivant les secteurs (voir tab. 2).

Au total, 1986 se solde par une réduction globale du nombre de commandes enregistrées, et ce, bien que la demande extérieure se soit maintenue (cf. tab. 3).

Tableau 1

Évolution moyenne de l'indice des prix de gros (base 1963 = 100)

	Coton	Laine	Soie	Fibres synthétiques
Décembre 1981 .....	107,9	91,1	112,7	69,3
Décembre 1982 .....	119,4	91,4	117,4	66,1
Décembre 1983 .....	161,3	92,7	122,0	64,2
Décembre 1984 .....	168,5	100,3	126,6	66,4
Décembre 1985 .....	115,6	83,7	116,4	70,5
<b>Décembre 1986 .....</b>	<b>101,2</b>	<b>70,1</b>	<b>99,8</b>	<b>70,2</b>
Variation 81/86 en % .....	- 6,2	-23,1	-11,4	+1,3
Variation 85/86 en % .....	-12,5	-16,2	-14,3	-0,4

Tableau 2

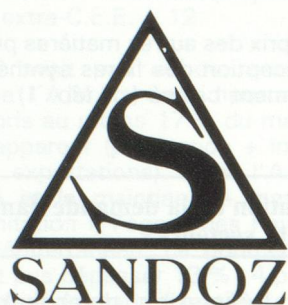
Variation 86/85 des commandes enregistrées :

	En volume (%)	En valeur (%)
Industrie cotonnière - Filatures .....	+ 35,9	+ 8,9
Industrie lainière - Filatures .....	- 6,4	- 14,6
Industrie cotonnière - Tissages .....	- 3,9	- 5,1
Industrie lainière - Tissages .....	+ 18,5	+ 14,3
Tissage de soieries (Fabricants) .....	- 8,0	- 3,9
Industrie du tapis .....	- 0,1	+ 1,6
Industrie de la broderie .....	-	- 14,3

Tableau 3

Demande	1985 en kilo FS	1986 en kilo FS	Variation en %
Intérieure .....	1 025 345	964 421	- 5,9
Extérieure .....	1 279 541	1 259 184	- 1,6
<b>Total .....</b>	<b>2 304 886</b>	<b>2 223 605</b>	<b>- 3,5</b>

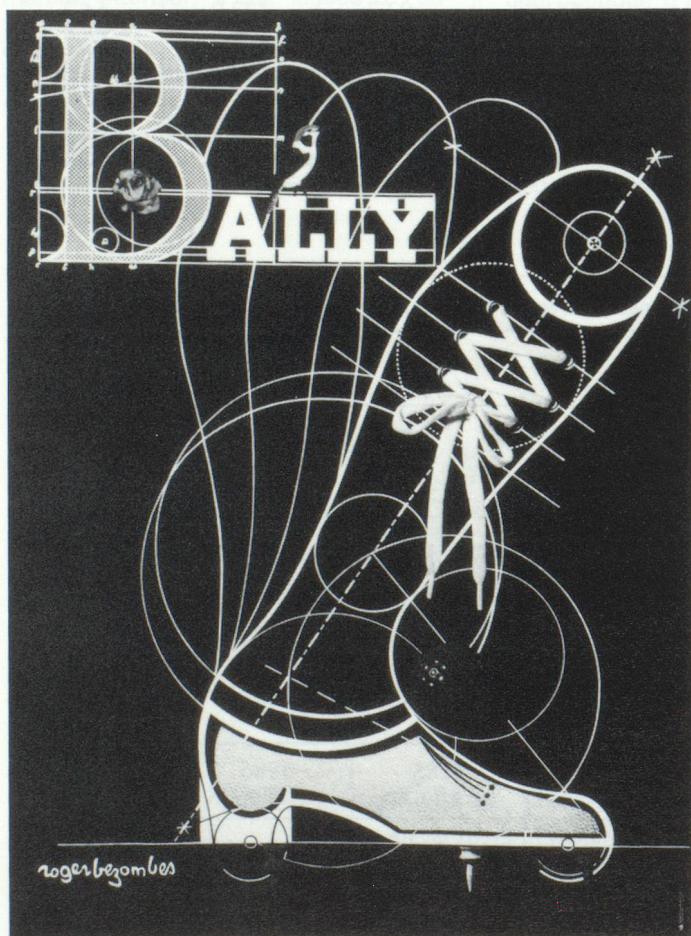




la recherche  
est une vocation  
sandoz

COLORANTS ET PRODUITS CHIMIQUES  
POUR TOUTES INDUSTRIES

PRODUITS SANDOZ S.A. 14 BOULEVARD RICHELIEU 92500 RUEIL-MALMAISON TEL : 47.32.75.11



Textiles Suisses



Revue de l'industrie suisse des **textiles d'habillement** (4 numéros par an) et des **textiles d'intérieur** (2 numéros par an).

**Diffusée dans près de 140 pays** (tirage au numéro : 12 000 ex.), ces deux **publications, richement illustrées**, sont le miroir des dernières nouveautés réalisées par les industriels suisses du textile.

**Pour tout renseignement sur les conditions d'abonnement, s'adresser à l'éditeur en Suisse :**

Office Suisse d'Expansion Commerciale, av. de l'Avant-  
Poste 4-CH 1001 Lausanne  
Tél. : (021) 23.18.24

**ou en France :** à la Chambre de Commerce suisse en  
France, 16, av. de l'Opéra, 75001 Paris.  
Tél. : (1) 42.96.14.17



## Production et ventes

C'est surtout dans les filatures de coton et le tissage des soieries que la production a progressé. Partout ailleurs, elle a pu se maintenir.

Les ventes ont eu tendance à progresser en volume, mais à régresser en valeur, ce qui reflète la situation difficile due à la concurrence.

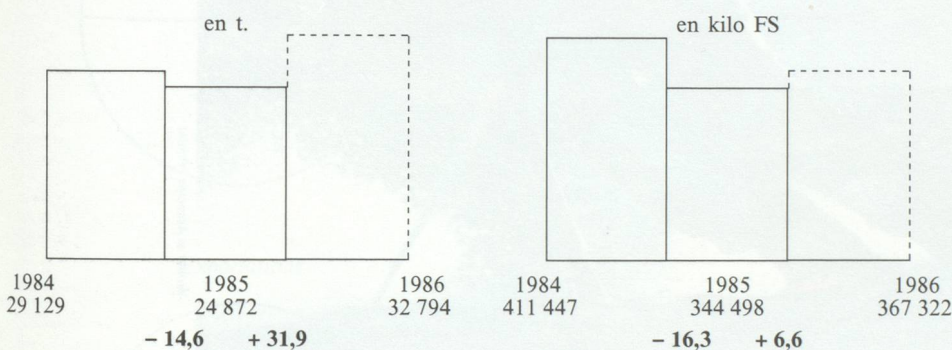
Variation 86/85 en %	Production en volume	Ventes en volume	Ventes en valeur
Industrie cotonnière - Filatures .....	+ 7,6	+ 4,3	- 9,7
Industrie lainière - Filatures .....	- 2,8	- 6,4	- 14,1
Retorderies .....	- 3,0	- 2,0	- 5,0
Industrie cotonnière - Tissages .....	+ 0,4	+ 2,3	- 0,3
Industrie lainière - Tissages .....	- 1,8	- 0,6	- 1,1
Tissage de soieries (Fabricants) .....	+ 8,1	+ 1,6	+ 3,9
Industrie du tapis .....	+ 0,3	- 0,1	+ 1,6

## Portefeuille de commandes

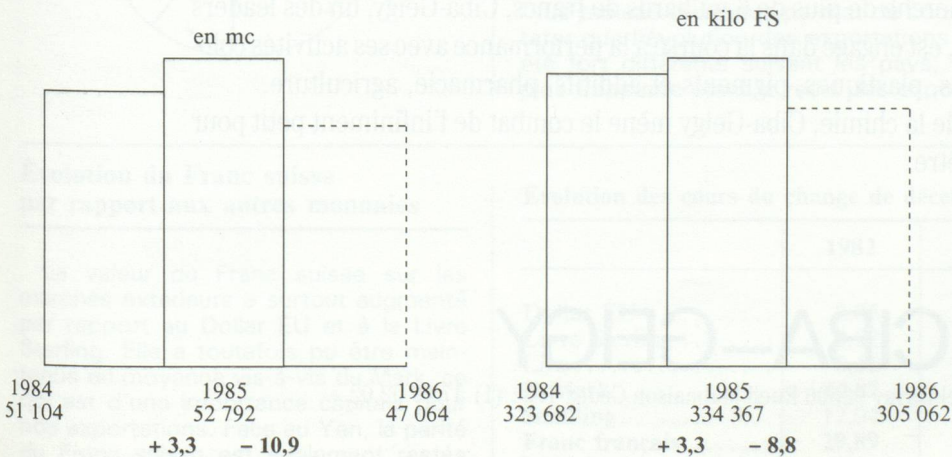
Le portefeuille de commandes a nettement augmenté dans les filatures, alors qu'il a diminué dans le tissage. Globalement, les résultats sont restés sensiblement les mêmes.

en kilo FS	
1985 .....	683 292
1986 .....	676 368
<b>Variation .....</b>	<b>- 1,0 %</b>

### Fils



### Tissus



On a assisté de nouveau, en 1986, à une nette augmentation de la productivité : dans les filatures de coton, les broches ont fonctionné 5 940 heures en 1986 (contre 5 792 h en 1985) et, dans les tissages, les métiers ont travaillé 5 296 heures (contre 5 191 h en 1985).

## Ventes sur le marché intérieur

Dans le secteur du textile, les ventes réalisées par le commerce de détail ont également fortement progressé. Toutefois, leur progression a été, dans l'ensemble, plus nette en valeur nominale qu'en valeur réelle.

Évolution des ventes du commerce de détail par rapport à 1985 (indice 1985 = 100)	1986
Tissus .....	100,9
Blanc et linge de maison ..	103,2
Maille et bonneterie .....	100,2
Confection hommes et garçons .....	104,5
Confection femmes et fillettes .....	106,0
Couvertures, Tapis, Tissus d'ameublement .....	104,0
<b>Moyenne de l'année tous produits .....</b>	<b>104,3</b>

Évolution des ventes du commerce de détail depuis 1974 (indice 1974 = 100)	Valeur nominale	Valeur réelle
1974 .....	100,0	100,0
1979 .....	92,7	84,4
1984 .....	112,4	89,4
1985 .....	118,0	93,9
<b>1986 .....</b>	<b>123,9</b>	<b>95,1</b>

## Commerce extérieur

Les échanges avec l'extérieur n'auront, dans l'ensemble, pas progressé en 1986.

Les exportations de textiles et d'articles d'habillement (chaussures comprises) se sont élevées à 4 618 millions de FS, ce qui représente 118 millions ou 2,5 % de moins que l'année précédente. Dans ce même secteur, les importations, elles aussi, ont accusé un léger recul : elles n'atteignent que 7 316 millions, c'est-à-dire 67 millions ou 0,9 % de moins que l'an dernier.



# AU-DELÀ DES FRONTIÈRES DE LA CHIMIE



Vernier et Associés / Printel

La haute compétition est une lutte d'endurance pour les hommes et les matériaux. Une aventure commune où sportifs et chimistes partent sans cesse à la découverte de nouvelles performances.

Avec un budget de recherche de plus de 6 milliards de francs, Ciba-Geigy, un des leaders mondiaux de la chimie fine, est engagé dans la course à la performance avec ses activités colorants et produits chimiques, plastiques, pigments et additifs, pharmacie, agriculture.

Au-delà des frontières de la chimie, Ciba-Geigy mène le combat de l'infiniment petit pour notre santé et notre bien-être.

## CIBA-GEIGY

2 et 4, rue Lionel-Terray 92506 Rueil-Malmaison Cedex Tél. : (1) 47.49.02.02 +

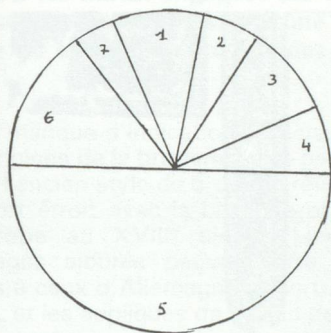


Si l'on se réfère au commerce extérieur de la Suisse dans son ensemble, la part des exportations de l'industrie du textile et de l'habillement a décliné de 6,5 % alors que celle des importations a augmenté de 10 %.

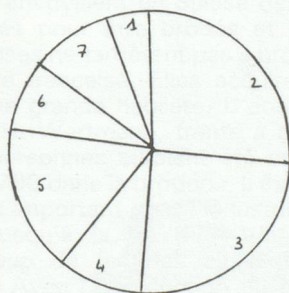
Pourtant le solde de la balance commerciale de notre industrie textile proprement dite, c'est-à-dire avec les matières filables, mais sans l'habillement ni la chaussure, reste comme auparavant positif, les exportations se montant à 2 946,6 millions et les importations à 2 094,8 millions de FS. L'excédent de notre balance commerciale s'est même affirmé, passant de 756,7 millions en 1985 à 851,8 millions en 1986.

Les schémas ci-dessous représentant la structure des échanges avec l'extérieur permettent de voir le poids de l'habillement dans les importations et l'importance des fils et des tissus dans les exportations.

Importations



Exportations



	Importations en kilo FS	(%)	Exportations en kilo FS	(%)
1. Matières filables .....	487 271	6,7	194 858	4,2
2. Fils .....	418 522	5,7	1 131 098	24,5
3. Tissus .....	688 971	9,4	1 193 753	25,9
4. Tissus spéciaux .....	505 078	6,9	426 883	9,2
5. Confection et linge de maison ..	3 907 123	53,4	865 112	18,7
6. Chaussures/Accessoires .....	1 038 724	14,2	388 684	8,4
7. Divers .....	269 849	3,7	417 546	9,1
<b>Total .....</b>	<b>7 315 538</b>	<b>100,0</b>	<b>4 617 934</b>	<b>100,0</b>

Le marché régional le plus important | libre-échange CEE/AELE.  
reste incontestablement la zone de

	1985 en kilo FS	(%)	1986 en kilo FS	(%)
CEE .....	2 987 558	63,1	3 115 069	67,5
AELE .....	742 737	15,7	672 910	14,6
Reste de l'Europe .....	109 949	2,3	71 341	1,5
Afrique .....	117 566	2,5	84 005	1,8
Asie .....	414 314	8,7	332 331	7,2
Amérique .....	335 699	7,1	320 330	6,9
Australie .....	28 118	0,6	21 948	0,5
<b>Total des exportations .....</b>	<b>4 735 937</b>	<b>100,0</b>	<b>4 617 934</b>	<b>100,0</b>

Les 10 principaux clients étrangers de l'industrie du textile et de l'habillement avec lesquels nous avons réalisé, en 1986, 83,1 % de nos exportations sont :

	1985 en kilo FS	1986 en kilo FS	Variation en %
1. RFA .....	1 320 139	1 375 036	+ 4
2. Italie .....	489 126	486 975	0
3. Autriche .....	454 845	455 655	0
4. France .....	408 636	428 911	+ 4
5. Grande-Bretagne/Irlande .....	444 043	383 524	- 13
6. USA .....	250 936	245 414	- 2
7. Belgique/Luxembourg .....	133 927	144 429	+ 7
8. Pays-Bas .....	92 356	107 009	+ 15
9. Suède .....	109 918	105 088	- 4
10. Japon .....	103 313	104 131	0
<b>Total des exportations vers ces 10 pays</b>	<b>3 807 239</b>	<b>3 836 172</b>	<b>0</b>

Le tableau ci-dessus permet de constater que l'évolution des exportations a été fort différente suivant les pays, la plus frappante étant le recul des expor-

tations à destination de la Grande-Bretagne, lesquelles se sont vues considérablement renchéries par l'effritement de la Livre.

### Évolution du Franc suisse par rapport aux autres monnaies

La valeur du Franc suisse sur les marchés extérieurs a surtout augmenté par rapport au Dollar EU et à la Livre Sterling. Elle a toutefois pu être maintenue en moyenne vis-à-vis du Mark, ce qui est d'une importance capitale pour nos exportations. Face au Yen, la parité du Franc suisse est également restée inchangée.

### Évolution des cours du change de décembre 1982 à décembre 1986

	1982	1983	1984	1985	1986
Dollar EU .....	2,05	2,20	2,58	2,08	1,67
Livre Sterling .....	3,32	3,15	3,02	2,98	2,40
Lire .....	0,15	0,13	0,13	0,12	0,12
D-Mark .....	84,82	79,90	82,35	84,40	83,72
Schilling .....	12,04	11,35	11,75	12,00	11,89
<b>Franc français .....</b>	<b>29,89</b>	<b>26,21</b>	<b>26,90</b>	<b>27,50</b>	<b>25,50</b>
Yen .....	0,85	0,94	1,03	1,03	1,03



## Musée du Textile de Saint-Gall

Les origines du musée remontent à l'âge d'or de la broderie sur métier, dans les années 60 du siècle passé. A l'occasion des expositions universelles de Londres, de Paris et de Vienne, de splendides broderies à la main et à la machine furent confectionnées à titre d'exemples dans un but publicitaire et furent plus tard présentées aussi en Suisse dans des expositions itinérantes. On attachait à l'époque beaucoup d'importance à la formation des dessinateurs, ainsi qu'à leur créativité et à celle des fabricants.

C'est ainsi que fut construit un musée en 1886 et le musée abritait alors tout ce dont pouvait bénéficier la production textile de la ville de Saint-Gall et des environs : l'école de dessin ; le musée de l'industrie et de l'artisanat textiles, issu de la collection d'échantillons et de modèles ; la bibliothèque textile ; les cours de perfectionnement pour travaux manuels ; l'école de broderie lorraine et, plus tard, ceux de formation de directrices de confection.

Le Musée du Textile de Saint-Gall développait en outre une activité multiple. Son directeur faisait aussi venir des produits étrangers concurrents, susceptibles d'orienter les responsables de la production textile saint-galloise. Cette institution doit également sa renommée internationale aux décisions courageuses de ses dirigeants et à ses collections de valeur historique. Parmi les personnes étroitement liées à son essor figurent Léopold Iklé, John Jacoby, Friedrich Fischbach et Charlotte Bing entre autres.

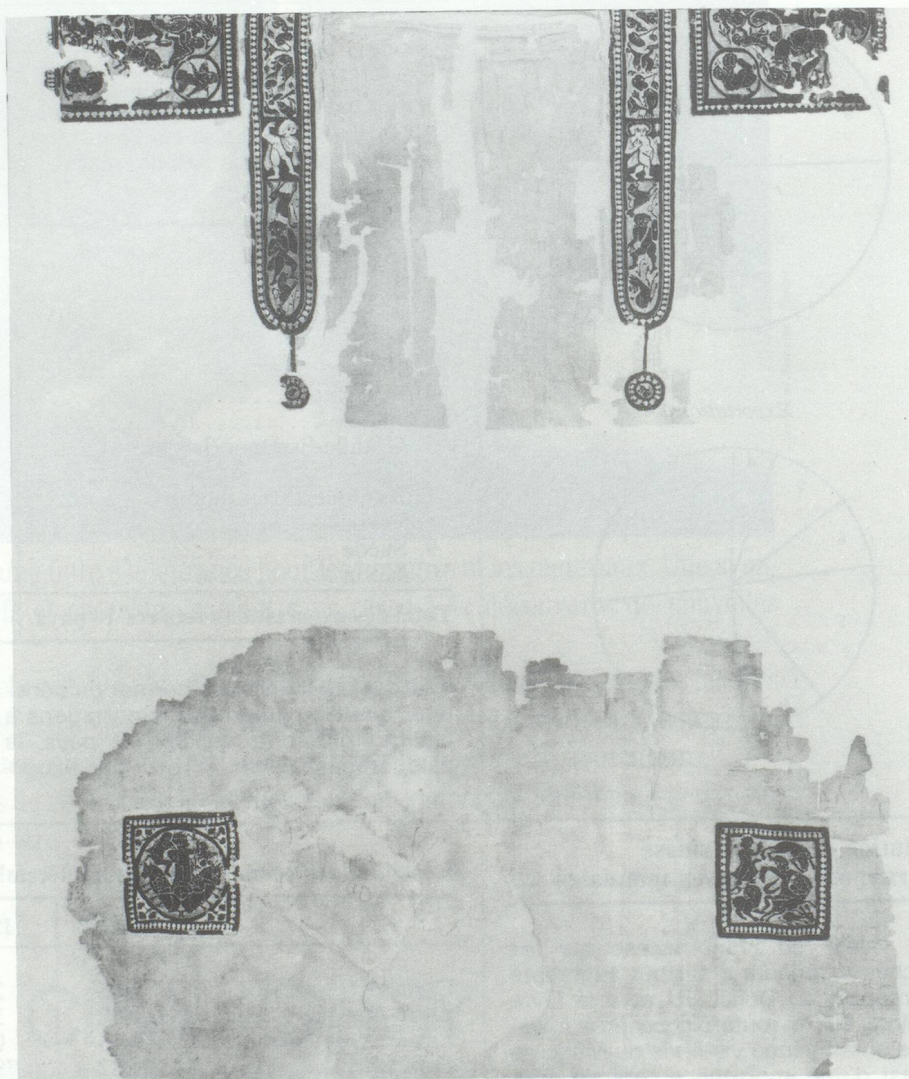
Le Musée du Textile de Saint-Gall abrite aujourd'hui une riche collection de textiles historiques tels que soieries, dentelles et broderies, blanche et de couleurs, d'Europe ou d'ailleurs, ainsi que tissus coptes.

### Adresse :

Vadianstrasse 2  
CH-9000 St Gall  
Tél. : (71) 22.17.44.



Broderie en couleurs. Chine. 1850 à 1900.



Tunique copte. Égypte (découverte à Deir-el-Dyk) datant probablement du IV<sup>e</sup> siècle. Tissu de lin décoré de tapisseries de laine.



# La broderie saint-galloise : un art qui remonte au XVIII<sup>e</sup> siècle

*Marianne Gächter-Weber  
et Anne Wanner-JeanRichard,  
Musée du Textile de Saint-Gall*

A Saint-Gall, l'industrie et le commerce de la toile ont dès le XIII<sup>e</sup> siècle noué d'importantes relations avec des villes et des places de commerce européennes. A la toile s'est ajouté au XVIII<sup>e</sup> siècle le coton, qui fut filé à St-Gall pour la première fois par le huguenot Peter Bion. Jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle les tissus étaient en général sans ornements. On dit que, vers 1750, un négociant saint-gallois aurait observé à Lyon des femmes turques qui brodaient et qu'il les aurait engagées sur-le-champ pour sa ville natale, où elles auraient fait sur la place du marché une démonstration de leur art, qu'elles auraient en outre dû enseigner aux femmes de St-Gall.

On manque d'indications précises sur les origines de la broderie saint-galloise, mais l'ancien style de broderie révèle un rapport étroit avec la broderie blanche d'Europe au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les fins ouvrages ajourés peuvent être comparés à ceux d'Allemagne et surtout de Saxe, et les appliques de motifs de dentelle sont si proches des ouvrages français qu'il est souvent difficile de dire si un tissu a été brodé en Suisse ou en France. On sait que des industries françaises envoyaient en Suisse des tissus dessinés pour être brodés et que les brodeuses ne tardèrent pas à broder à la manière française. Elles acquirent très vite une grande habileté. D'après l'historien H. Wartmann, trente à quarante mille personnes auraient été occupées vers 1790 dans la broderie. Il était assurément important pour l'industrie textile que, jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, beaucoup de femmes eussent filé le coton. Avec l'introduction du métier à filer, cette source de revenus s'amenuisa de plus en plus et il devint évident que les fileuses, désormais en chômage, allaient se reconverter à la broderie à domicile.

## 1829 : Apparition des machines à broder mécaniques

Cependant, dans d'autres secteurs, on essayait aussi d'introduire la mécanisation dans la broderie. Déjà en 1829 on fit l'acquisition de deux brodeuses mécaniques chez J. Heilmann à Mul-

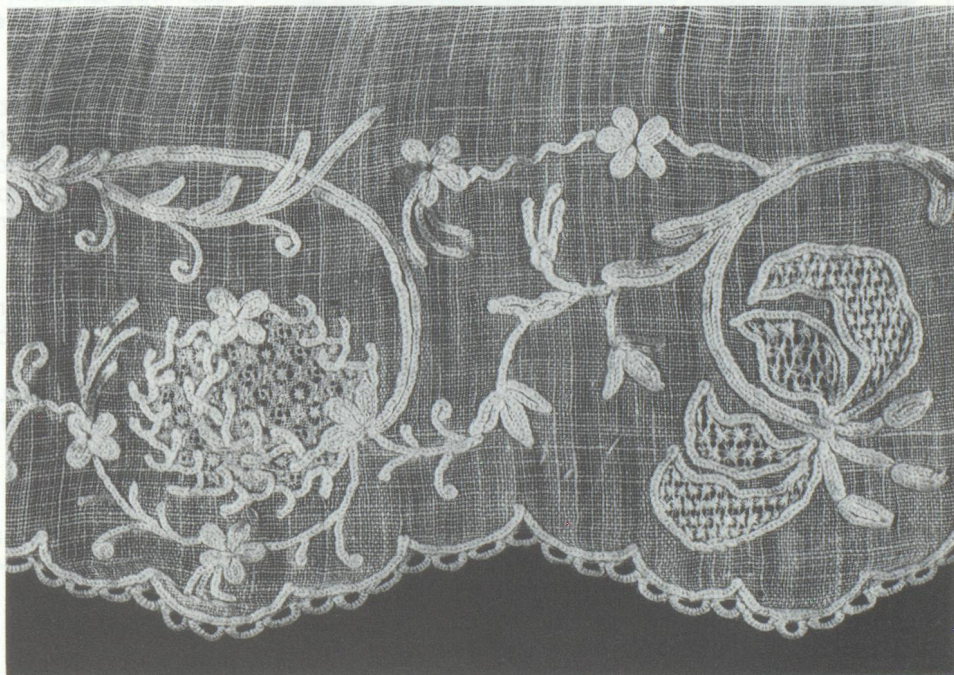
house. Mais ce ne fut que vers le milieu du siècle que F.E. Rittmeyer et son mécanicien réussirent à les améliorer de sorte que la broderie obtenue puisse donner satisfaction. Des fabriques de broderie surgirent alors à St-Gall et dans les environs. Un premier succès eut lieu assez rapidement lorsque les nouveaux articles purent être vendus sur le marché des États-Unis. Les premiers

métiers à broder, désignés comme métiers à main, n'avaient pas de moteur ; à partir de 1865 ils furent mus à la vapeur et, plus tard, à la force hydraulique. En 1883 le métier à main fut menacé par une sérieuse concurrence : le métier à navette créé par Isaak Gröbli (1822-1917) d'Uzwil. Celui-ci fonctionne comme la machine à coudre, avec deux systèmes de fils qui se croisent au verso de l'étoffe. Les deux fils sont enroulés sur des bobines et l'on doit moins souvent se donner la peine d'enfiler le fil dans l'aiguille.

En 1898 le fils de Gröbli, Arnold, inventa la navette automatique. A part diverses améliorations dans le métier à broder, cette invention procurait de nouveaux débouchés à la broderie ajourée. Elle permettait la confection mécanique de dentelles sans support visible.

## La broderie devient un métier d'homme

Grâce à l'invention du métier à broder, la broderie devint un métier d'homme, qui pouvait souvent être exercé dans une salle de fabrique. Toutefois l'objectif visé par tout brodeur était de pouvoir travailler à son propre compte. On estimait alors que ces brodeurs formaient une élite parmi les ouvriers industriels puisqu'ils exerçaient un métier artistique, qu'ils travaillaient sur leur propre machine et possédaient une maison avec jardin. Mais la femme et les enfants furent obligés très souvent de leur apporter leur collaboration non rémunérée : ils surfilaient, contrôlaient,

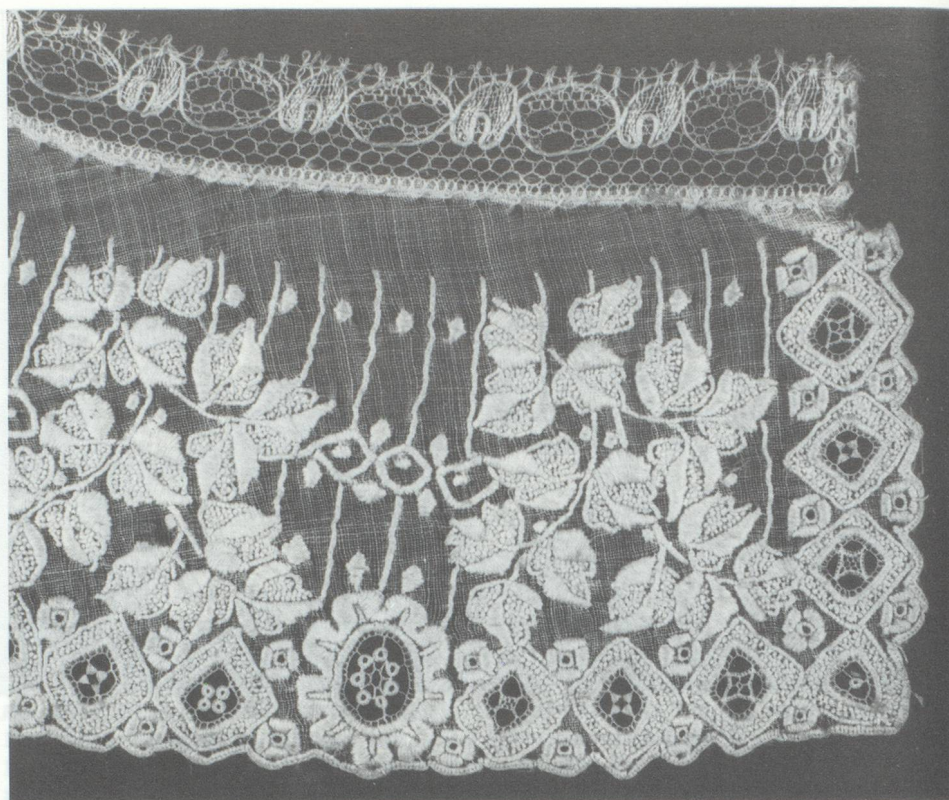


*Partie d'une manchette. St Gall. 1800 environ.  
Broderie manuelle, point tiré et de chaînette.*



découpaient et exécutaient les finitions. Tout cela en plus des travaux du ménage. L'apogée de l'industrie de la broderie en Suisse orientale se situe au tournant du siècle. Il y avait en 1890 dans les cantons de St-Gall, d'Appenzell et de Thurgovie, 18 405 métiers à main, le chiffre le plus élevé jamais atteint. C'est aussi dans ces cantons que l'on comptait en 1910 le plus grand nombre de métiers à navette, soit 5 619. Des métiers à main ou à navette sont aujourd'hui encore en usage ; il y en avait en 1981 respectivement 124 et 682.

Les deux guerres mondiales, le changement de mode et les années de crise provoquèrent une régression des exportations de tissus et de broderies. On ne cessa de s'efforcer de dominer ces crises. Plusieurs expositions collectives en Suisse et à l'étranger avant et après la Seconde guerre mondiale obtinrent un vif succès auprès du public. Une bonne formation scolaire était jugée importante, et on créa divers centres de formation pour la broderie sur métier. En 1957 la formation a été centralisée et une école spéciale de broderie sur métier a été ouverte à St-Gall. Aujourd'hui le problème le plus pressant est la relève, mais on ne pourra le résoudre que si l'on dispose des bases économiques indispensables à l'exercice de la profession.



Partie d'un col. St Gall. 1850 à 1900.  
Borderie, point plat et point de dentelle.



## Bibliothèque du Textile

Cette institution est une bibliothèque spécialisée, ouverte au public. Grâce à son expansion constante, elle répond aussi bien aux besoins de l'industrie des textiles qu'à ceux de la formation professionnelle et des arts textiles.

Elle comprend quelque 15 000 ouvrages de littérature spécifique primaire – spécialisations marginales incluses – et modèles graphiques de toutes sortes, 80 périodiques professionnels et artistiques ainsi qu'environ deux millions de croquis et d'échantillons textiles.

Ces documents peuvent être soit prêtés, soit consultés sur place par tous les intéressés.

### Heures d'ouverture

Du mardi au vendredi, de 14 h à 18 h.

### Adresse (dans le Musée du textile)

Vadianstrasse 2  
CH-9000 St-Gallen  
Tél. : (71) 22.17.44

*Monica Strässle,  
Bibliothécaire.*



# L'industrie de la broderie suisse et ses rapports avec la France

**T.S. Pataky,**

*Directeur de l'Union suisse des exportateurs de broderies, St.-Gall.*

L'industrie de la broderie suisse se situe dans la partie orientale du pays. Son centre est la ville de St-Gall, qui jouit d'une tradition textile continue de plus de six cents ans. Les premières activités textiles de St-Gall portaient sur la fabrication et l'exportation de tissus de lin. De leur excellente qualité naquit la solide réputation dont les exportateurs saint-gallois bénéficient encore aujourd'hui.

La France comptait, jadis déjà, parmi les marchés importants de cette ville. Les relations commerciales de ces deux partenaires furent institutionnalisées au début du XV<sup>e</sup> siècle : Charles VIII accorda aux marchands de la Confédération helvétique des privilèges considérables dans le cadre de la Foire de Lyon, privilèges qui furent confirmés par François I<sup>er</sup> en 1516.

L'importance que Lyon revêtait pour les marchands saint-gallois est mise en évidence par l'instauration, à l'instigation de ces derniers en 1575, d'un service postal qui relia régulièrement ces deux centres jusqu'en 1669. Les Confédérés installèrent même à Lyon, en 1659, une représentation permanente chargée de veiller au respect de leurs privilèges. Des problèmes surgirent, souvent difficiles à écarter. Une de leurs solutions repose sur un accord passé en 1657, entérinant la franchise douanière dont jouissaient les exportateurs saint-gallois, au bénéfice d'un péage affermé par la ville de Lyon à celle de St-Gall.

Dans le traité qu'elle stipula avec la Suisse en 1663, la France renouève ses privilèges aux marchands helvétiques. Par la suite, elle tenta à plusieurs reprises de réduire, voire même de supprimer ces avantages économiques qui, néanmoins, subsistèrent pour la plupart jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

La révocation de l'édit de Nantes, en 1685 par Louis XIV, entraîna l'exil de nombreux huguenots, des marchands essentiellement. Plusieurs d'entre eux vinrent s'établir à St-Gall, qui avait embrassé la foi protestante. Désirant offrir à ces réfugiés un service religieux

célébré dans leur langue, les marchands saint-gallois engagèrent à leur propre charge un pasteur français, auquel ils confièrent également l'enseignement du français à leurs jeunes confrères. Si elle n'est par ailleurs qu'un vague souvenir historique, l'immigration des huguenots, à St-Gall, au cœur d'une région germa-

nophone, reste toutefois une tradition vivante : l'Église française et son pasteur sont aujourd'hui encore pris en charge par les marchands, en l'occurrence par le Directoire commercial (Chambre de Commerce) de St-Gall. N'est-ce pas une preuve remarquable de la haute considération qu'ont, encore de nos jours, les Saint-Gallois pour la culture française toute entière ?

En 1867, à St-Gall, fut fondée l'École professionnelle pour la création textile, une institution qui, aujourd'hui encore, offre un enseignement spécialisé aux dessinateurs en broderie et impression. L'excellent niveau de cette école est prouvé par le succès que remportèrent ses broderies, qui obtinrent entre autres la médaille d'argent à l'exposition universelle de Paris en 1878. Comme le rapporte la chronique, les premiers élèves de cette école exprimèrent déjà le vœu d'aller se perfectionner à Paris.

C'est de cette époque environ que date l'apparition des nouveautés de la broderie saint-galloise dans la haute couture parisienne. Il en découla une vive activité entre les couturiers de la capitale française, les grossistes en dentelles parisiens, que les gens de la profession appelaient les « maisons du 4-septembre », et les brodeurs de St-Gall. Les manufacturiers et dessinateurs suisses se rendaient plusieurs fois par an à Paris, pour capter les inspirations qu'ils se faisaient forts de transposer dans leurs produits. Comme on

## Un « Oui » à la qualité suisse, mais à quel prix ?

Que les spécialités textiles suisses occupent une importance non négligeable dans le monde de la Haute-Couture, peu de gens le savent ; les motifs qui conduisent les créateurs de mode à les utiliser sont certainement encore moins connus. C'est pour cela que la Chambre de Commerce suisse en France a effectué une enquête auprès des grands Couturiers parisiens en leur demandant, en outre, une prise de position sur la collaboration passée et future avec leurs fournisseurs suisses. Dans l'ensemble, les résultats de ce sondage sont plutôt favorables à l'industrie textile suisse : la qualité, tant au niveau des produits qu'à celui des relations commerciales, est beaucoup appréciée et continuera à constituer le point motivant de recourir encore et davantage aux textiles suisses. Mais il ne va pas sans dire que les prix pratiqués constituent un nuage dans ce ciel azuré.

Parmi les raisons pour lesquelles les créateurs de mode se servent des tissus suisses, le grand choix se trouve en tête du palmarès, immédiatement suivi de la qualité des produits. Une moindre attention est attribuée à la sécurité de l'approvisionnement (Cardin et Chanel) et à la créativité (Givenchy). Si l'on regarde l'évolution de la part des spécialités suisses dans les collections durant les cinq dernières années, on peut constater que la situation s'est améliorée. Sauf Hanae Mori et Ungaro qui se heurtent principalement aux prix, les couturiers ont travaillé davantage de matériaux suisses. Cette augmentation n'est certainement pas seulement due aux caprices qui entraînent une demande croissante d'effets spéciaux mais elle souligne aussi la valeur qualitative et le succès de la diversité des tissus suisses. Et comment se présentera l'avenir ? Les Maisons comme Givenchy, Chanel, Cardin et Lacroix ne sont pas du tout favorables à un développement de la collaboration avec des partenaires suisses, d'autres lient à cette possibilité d'intensification commerciale des conditions telles que le prix (Hanae Mori) ou la créativité (Ungaro). En résumé, bien que l'aspect financier apparaisse un peu partout dans l'enquête et constitue le point négatif le plus cité relatif aux relations avec les fournisseurs suisses, les couturiers parisiens sont très attachés à la qualité, la fiabilité, la recherche toujours surprenante des produits, la ponctualité, le sérieux, et la bonne entente qui règne dans leurs relations. J.B.

La rédaction de la Revue tient à remercier M<sup>me</sup> Poré, gérante de la société Projets SA à Paris (Agent de Forster Willi et Cie St Gall), qui a bien voulu se faire l'intermédiaire entre la Chambre de Commerce suisse en France et les Haut-Couturiers parisiens.



# FORSTER WILLI ST-GALL

*Haute Nouveauté Broderies & Jerseys*



**Bischoff**  
ST. GALLEN · SCHWEIZ

BISCHOFF TEXTIL AG  
BOGENSTRASSE 9  
CH-9001 ST. GALLEN  
TEL. 071/29 22 11  
TELEX BTEX STGALL 77192  
TELEFAX 071/27 76 91

BRODERIES POUR ROBES DE DAMES, LINGERIES,  
MARIAGES, CHEMISIERS, ROBES D'ENFANTS ET  
BEBES. BRODERIES THERMOCOLLANTES ET DE  
TRANSFER. MOUCHOIRS.





*Modèle Philippe Venet, Paris. Laise découpée sur organza, satin et shantung brodée par Forster Willi St-Gall.*

peut le lire dans une description des années précédant la Première Guerre mondiale, de la plume d'Otto Alder, une des sommités de l'industrie de la broderie suisse d'alors, « de cette collaboration intime, de ce mariage du goût parisien avec les aptitudes des techniques du fabricant saint-gallois, sortaient des nouveautés qu'on ne trouvait nulle part ailleurs, et qui faisaient l'épatement des clients du monde entier ».

Actuellement, avec plus de 630 machines à broder, soit environ 8 % de la capacité de production mondiale, la Suisse orientale est encore l'un des plus grands centres de la broderie du monde. L'industrie de la broderie suisse s'est fort modernisée ces dernières années : ses machines se sont perfectionnées et l'électronique, au service de la création et de la fabrication, y est courante. Elle occupe aujourd'hui quelque 3 000 personnes. Son importance dans la mode mondiale est incontestée.

La renaissance de l'industrie de la broderie suisse après la Seconde Guerre mondiale est étroitement liée à la qualité de ses relations avec la haute couture parisienne. Ses produits sont, saison après saison, de véritables points d'attraction dans les collections des couturiers français. Les résultats de cette étroite collaboration sont évidents.

Mais la haute couture n'est pas seule à bénéficier de l'industrie de la broderie suisse qui se fait également fort de réa-

liser les vœux des confectionneurs de prêt-à-porter et de lingerie, par le biais de tissus et dessins mode parfaitement adaptés.

La France et Paris sont, aujourd'hui comme il y a cent ans, une destination appréciée des créateurs et des exportateurs de broderie, en quête constante d'inspirations nouvelles capables d'affermir leurs relations privilégiées avec une clientèle exclusive.

Les raisons du succès de l'industrie de la broderie suisse méritent ici d'être énumérées. Il y a tout d'abord, sans aucun doute, sa **créativité**, suivie de la **qualité** de ses produits et de son **expérience commerciale**. N'oublions pas que St-Gall jouit d'une tradition textile et exportatrice continue de plus de six siècles. L'expérience de plusieurs générations, l'existence d'un état d'esprit spécifique lié à l'élaboration et à la diffusion de produits mode, de même que l'affinité des ressortissants de cette industrie de haut niveau pour les mentalités et langues étrangères apparaissent elles aussi comme autant d'instruments précieux de ce succès.

La **force innovatrice**, déjà mentionnée, de l'industrie de la broderie suisse, en est un autre constituant. Le renouvellement continu du parc machines, l'introduction et l'extension de l'électronique sont, quant à eux, des facteurs de production indispensables pour faire face à la concurrence internationale.

La **formation professionnelle**, enfin, est d'une importance capitale. Seuls les spécialistes, dotés d'une formation impeccable dans tous les domaines de leur profession, s'avèrent capables d'assurer l'avenir de l'industrie de pointe qu'est celle de la broderie suisse. Leur formation repose sur un apprentissage réglementé, ayant fourni ses preuves, comprenant à la fois un enseignement théorique, dispensé dans les écoles professionnelles, et une initiation pratique dans les entreprises où les jeunes sont intégrés et peuvent pratiquer leurs connaissances, assistés de professionnels expérimentés. L'École professionnelle pour la création textile, à St-Gall, assume, en ce qui concerne la broderie, la formation de dessinateurs créateurs et de dessinateurs techniques, tandis que l'École de broderie de Suisse orientale, située elle aussi à St-Gall, pourvoit à celle des techniciens brodeurs et au perfectionnement technique des professions apparentées. Ces deux écoles sont financées par l'industrie. Leur enseignement complet, unique au monde, est une des tâches essentielles de cette dernière.

L'industrie de la broderie suisse réagit promptement aux fluctuations conjoncturelles. Ainsi, ses résultats se sont avérés insuffisants en 1986 où ses exportations, absorbant traditionnellement 95 % de sa production, ont chuté de 8.5 % ad valorem. Cette diminution s'explique surtout par l'écrasement des prix sous l'influence de la surproduction mondiale, par le recul sensible de la demande dans les pays du Moyen-Orient, recul dû aux cotations rétrogrades du pétrole, et à l'évolution négative des taux de change.

En ce qui concerne le marché européen, il reste très ouvert aux broderies suisses dont les exportations vers la France ont augmenté de 15 %, voire même de 17 % vers l'Allemagne.

La France reste traditionnellement un preneur apprécié de la broderie suisse puisque, toujours pour 1986, près de 9 % des exportations helvétiques de broderies, représentant environ 23.3 millions de francs suisses, étaient destinés à la France qui occupe ainsi le quatrième rang des principaux marchés de l'industrie de la broderie suisse.

Les prévisions de l'évolution des mois à venir sont aussi incertaines que celles de la progression économique mondiale. Les fluctuations momentanées ne justifient toutefois aucun pessimisme, car les éléments moteurs de l'industrie de la broderie suisse sont intacts. Aussi les couturiers, stylistes et confectionneurs français n'auront-ils aucune raison de perdre leur attachement aux broderies suisses.

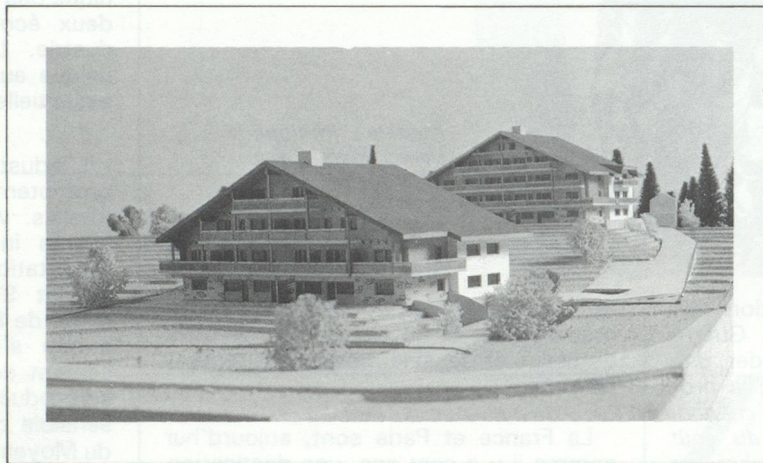


# Vacances à **Crans** sur-SIERRE (Suisse)

Altitude: 1500 mètres

La station la plus ensoleillée de Suisse

Saison d'hiver et d'été - 2 parcours de golf



**LE PLUS GRAND CHOIX DE CHALETS  
ET D'APPARTEMENTS À LOUER ET À VENDRE**

*Superbes occasions pour Suisses*

AGENCE IMMOBILIÈRE GASTON BARRAS  
3963 CRANS-SUR-SIERRE  
Téléphone (027) 41 27 03 – Télex 473 805

LA MAISON DU VALAIS – 20, rue Royale 75008 PARIS  
Téléphone 42-60-22-72 – 42-60-23-75



# Libre-échange pour les marchandises du trafic de perfectionnement passif des textiles Suisse-C.E.

**A. Egger,**  
lic. rer. pol., Chef de section,  
Office fédéral des affaires économiques extérieures, Berne

## Le trafic de perfectionnement passif des textiles des pays de la C.E. et de la Suisse avec des pays tiers

La Suisse et la Communauté européenne (C.E.) sont l'un pour l'autre d'importants partenaires commerciaux, y compris dans les secteurs du textile et de l'habillement. La Suisse, principal client des pays de la C.E., leur achète surtout des articles de confection. Dans le cadre du trafic de perfectionnement passif (T.P.P.), qui ne se fait que de manière insignifiante en Suisse, des confectionneurs achètent du tissu au mètre dans les pays de la C.E. et l'expédient, avec des tissus suisses, vers des pays tiers (principalement l'Europe de l'Est et la Yougoslavie), pour ensuite le réimporter sous forme d'articles d'habillement.

La Suisse, premier pays fournisseur des C.E. y exporte principalement des fils et des tissus. Ceux-ci sont confectionnés sur place mais également de plus en plus dans des pays tiers dans le cadre du T.P.P. de la C.E. Réimportés par la C.E. après ouvraison, ils sont vendus en Suisse ou dans la C.E.

En 1986, la balance totale des textiles et articles d'habillement (sans les chaussures) accusait 1,8 milliard de francs suisses en faveur des C.E. Dans cette balance traditionnellement déséquilibrée, la libre circulation des textiles suisses vers les C.E. joue un rôle important (1).

(1) Environ 2/3 des exportations des secteurs textiles et confection vont aux C.E. alors que 78 % des importations de textiles et 2/3 des importations de textiles et d'articles de confection proviennent des C.E. Le total des importations de produits d'habillement couvre les 5/6 des besoins suisses.

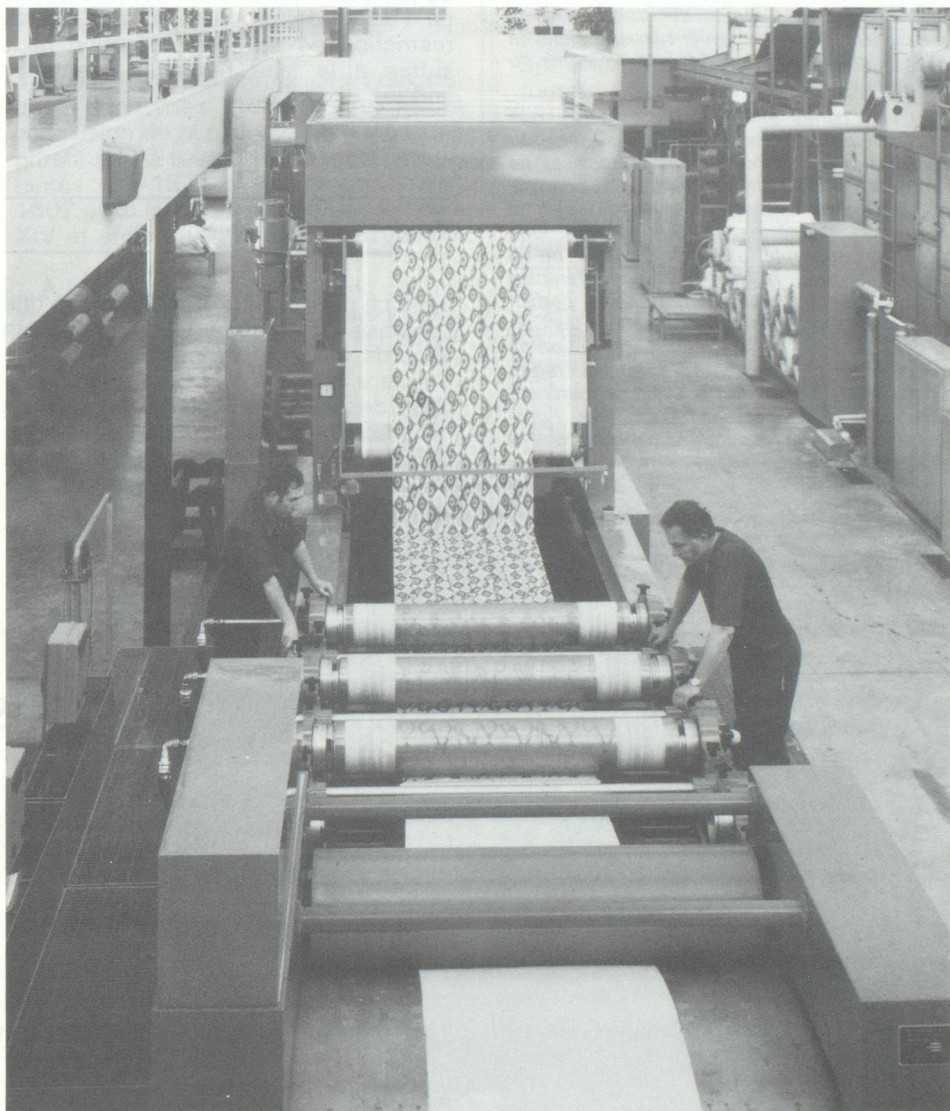
Ainsi, depuis la conclusion de l'accord de libre-échange Suisse/C.E. en 1972, la Suisse a concentré ses ventes de textiles sur ce partenaire. De 1972 à 1977, période correspondant

au démantèlement tarifaire, le commerce extérieur de la Suisse connut également sa plus forte expansion. L'analyse du développement des différents groupes de produits révèle toutefois une image différenciée: les exportations de fils ont augmenté de façon réjouissante alors que les autres ventes, en particulier celles des tissus, stagnent bien que la C.E. se soit entre-temps élargie à 12 membres.

## Problèmes en rapport avec l'utilisation de demi-produits suisses ou communautaires

Le développement des exportations suisses de tissus vers les C.E., notamment en comparaison à celui d'autres groupes de produits, bien qu'influencé par des facteurs variables tels que la mode, la conjoncture, les fluctuations monétaires, etc., révèle deux handicaps assez précis:

- d'abord les dispositions en vigueur dans les C.E. pour le T.P.P. économique avec des États tiers ne mettent





pas sur pied d'égalité les demi-produits suisses et communautaires. Bien que les confectionneurs des C.E. peuvent utiliser des demi-produits suisses (fils, tissus) comme des demi-produits communautaires, ils sont limités en quantité à la tolérance de 14 % du matériel de base utilisé au total, ce qui laisse 86 % pour les demi-produits communautaires (2). En revanche, pour les confectionneurs dans le T.P.P. suisse avec des pays tiers, les tissus suisses ou communautaires sont traités absolument de la même façon.

- ensuite, des articles d'habillement fabriqués par des confectionneurs des C.E. dans le cadre du T.P.P. économique ou dans le commerce direct dans certains pays méditerranéens, ne remplissent très souvent pas les critères préférentiels d'origine, différents selon l'accord de coopération conclu, à leur entrée dans la communauté (3).

Particulièrement négative est la situation où le confectionneur des C.E.

(2) Bien que l'accès de demi-produits suisses soit pour le moment assuré dans le cadre de ces quantités (14 %), le problème du droit différentiel demeure.

(3) Le « cumul intégral » par exemple, que les C.E. ont convenu avec les États du Maghreb, a pour effet que les fils suisses ne « détruisent » pas l'origine préférentielle dans le trafic de marchandises avec la Tunisie, le Maroc ou l'Algérie, ce qui garantit une confection exempte de droit à partir de fil suisse, dans la mesure où les différentes phases de la transformation (tissage, perfectionnement, confection) aient lieu dans les C.E. ou dans les pays du Maghreb. Cette notion de cumul intégral n'existe pas dans les règles d'origine en vigueur pour le trafic de marchandises avec la Yougoslavie ; de ce fait, l'utilisation de fil suisse rend impossible le traitement préférentiel dans les échanges avec ce pays.

perfectionne un tissu d'origine suisse qu'il fait ensuite confectionner en Yougoslavie ou dans un des pays du Maghreb. Dans ces cas, un droit différentiel jusqu'à 20 % est prélevé sur la plus-value obtenue dans le pays de perfectionnement. Inversement, des articles d'habillement confectionnés dans le cadre du T.P.P. des C.E. dans un des pays préférentiels méditerranéens avec des demi-produits communautaires peuvent être importés dans les C.E. en franchise jusqu'à concurrence de certaines quantités maximales.

On constate que la situation de concurrence défavorable qui en résulte, surtout pour les ventes de fils et de tissus au mètre suisses, a pour conséquence que les confectionneurs des C.E. renoncent à acheter des produits suisses (et aussi des tissus communautaires perfectionnés en Suisse avant leur confectionnement dans des pays tiers). Cette situation préoccupe l'industrie textile suisse, d'autant plus que le droit différentiel à la confection dans des pays préférentiels n'est pas l'unique motif invoqué. C'est plutôt que l'acheteur, s'il veut éviter de s'acquitter du droit différentiel, doit décider du lieu de perfectionnement au moment même de l'achat de produits suisses. Cette restriction de sa liberté d'action peut suffire à le faire renoncer à acheter suisse.

### Proposition de solution

Vu ce qui précède et étant donné que la Suisse n'est pas partie aux différents accords de préférence des C.E., la Suisse a proposé à la Commission des C.E. de négocier l'élargissement du libre-échange aux marchandises du T.P.P. La Suisse et les C.E. devraient

s'accorder le même traitement tarifaire aux articles de confection importés dans le cadre du T.P.P. des C.E. ou de la Suisse avec le pays respectif et exportés par la suite en Suisse ou dans les C.E. En d'autres termes, la Suisse annulerait le taux du droit déjà réduit pour les marchandises du T.P.P. suisse si, de son côté, les C.E. abolissaient le droit différentiel pour les marchandises du T.P.P. des C.E. avec des demi-produits suisses. Pour ensuite permettre un vrai libre-échange de telles marchandises T.P.P. dans le commerce Suisse-C.E., les parties contractantes devraient s'ouvrir mutuellement leur marché et admettre lesdites marchandises en franchise.

Ce démantèlement tarifaire réciproque apporterait, d'une part, une amélioration des marges, et renforcerait la position concurrentielle pour les articles de confection des C.E. sur le marché suisse de l'habillement. En outre, les chances d'écoulement pour les fils et tissus communautaires dans le cadre du T.P.P. suisse s'en trouveraient améliorées. D'autre part, cette solution mettrait les demi-produits suisses à pied d'égalité avec ceux des C.E. à leur entrée sur le marché des C.E. et permettrait même, le cas échéant, des exportations d'articles de confection du T.P.P. suisse vers les C.E. en franchise douanière.

Du point de vue de la politique d'intégration, cette proposition suisse est l'expression logique de l'imbrication traditionnelle et croissante de l'industrie textile suisse avec celle des C.E. Elle s'inscrit d'ailleurs également dans la ligne de la Déclaration des Ministres des C.E. et des pays de l'A.E.L.E. de Luxembourg du 9 avril 1984 qui a comme objectif l'amélioration qualitative du système de libre-échange dans le but de créer un espace économique européen dynamique.

## BANQUE LOUIS-DREYFUS EN SUISSE SA

- \* Gestion de patrimoines personnalisée
- \* Toutes opérations de banque
- \* Création et gestion de sociétés

98, BAHNHOFSTRASSE

8023 ZURICH

TÉLÉPHONE (01) 229 61 11

TÉLEX 812 006